

Vote du budget 2022

La séance du conseil municipal consacrée au vote du budget constitue un temps fort dans la vie communale. Il permet de faire un point sur l'année passée, d'en vérifier l'exactitude en comparant le compte de gestion, issu de la comptabilité du trésor public, et le compte administratif qui provient des comptes de la commune. C'est aussi le moment pour l'équipe municipale de traduire ses orientations à travers le budget primitif et ses budgets annexes, de partager sa vision de la collectivité à court, moyen et long terme.

Le budget de la commune de Mûrs Erigné est constitué de 3 budgets différents :

- Le budget principal
- Le budget annexe de la programmation culturelle
- Le budget annexe du lotissement route de Brissac.

Chacun d'entre eux doit être équilibré. Ils sont autonomes les uns par rapport aux autres.

Les éléments à retenir de chacun des budgets :

- Le budget programmation culturelle

Comme on peut le voir dans le compte de gestion et dans le compte administratif, le budget 2021 programmation culturelle est excédentaire de 20 830 euros. Cette somme s'ajoutera à l'excédent de l'année précédente (13 293,40 euros) et le total (34 124 euros) sera reportée sur le budget 2022 en recettes.

Le budget 2022 de la programmation culturelle s'établit donc à 125 440 euros en recettes et en dépenses de fonctionnement. A noter, l'augmentation de la subvention versée par la commune à ce budget qui passe de 42 000 à 52 800 euros. Ce budget permettra de mener la politique culturelle de la commune : une culture ouverte à tous, plus accessible, délocalisée et proche des habitants. Une politique culturelle qui renouera avec les fêtes communales populaires, ouvertes au plus grand nombre et sur le thème de la nature et de la transition écologique.

- Le Budget annexe Lotissement route de Brissac

Ce budget annexe a été créé dans l'objectif de réaliser un lotissement communal sur des réserves foncières situées au 39 ter et 41 route de Brissac. Ces deux parcelles achetées par ALM il y a plusieurs années pour le compte de la commune doivent être rachetées à ALM. L'objectif du lotissement était de minimiser les pertes de ce rachat (presque 900 000 euros). Au final, l'opération imaginée par l'ancienne municipalité affiche un déficit difficilement supportable pour les finances de la commune. Le projet fait l'objet de réflexions qui mèneront certainement à son abandon et à la vente des terrains. Le budget annexe tel qu'il est présenté est donc une projection en attendant la décision définitive du conseil municipal qui devrait intervenir en mai.

- Le budget principal de la commune

Le compte de gestion et le compte administratif affichent les mêmes résultats. Au final, compte tenu du résultat reporté des années précédentes, le résultat 2021 est de 1 252 295 euros en fonctionnement. Il devra couvrir le déficit d'investissement qui s'élève à 35 300 euros et les restes à réaliser pour 461 436 euros. Ce résultat sera affecté pour une part en fonctionnement (755 858 euros) et pour une part en réserve (496 737 euros).

Les points à retenir :

- L'excédent important de la section de fonctionnement en 2021 s'explique par des mandats qui n'ont pas été payés sur le budget 2021 et qui de ce fait seront imputées sur 2022 : près de 200 000 euros au total. Ces dépenses non réalisées sur le budget de fonctionnement permettent d'afficher une capacité d'autofinancement brute élevée (888 970 euros en 2021). Rappelons que la Capacité d'autofinancement (CAF) est calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Pour autant, cette CAF ne couvre pas le remboursement du capital emprunté qui est très élevé cette année du fait de la renégociation de la dette (917 438 euros). La capacité d'autofinancement nette détermine la capacité de la commune à investir.
- Afin de pouvoir travailler sur une vision à moyen et long terme des finances communales, les élus et les services ont décidé de travailler sur un Plan Pluriannuel de fonctionnement et un Plan pluriannuel d'Investissement. Une attention toute particulière a été portée par les élus aux

moyens affectés aux services pour fonctionner ; ainsi les montants proposés en fonctionnement l'ont été par les services, au plus près de leurs besoins.

- L'impact sur les investissements est direct : cette projection sur les recettes et les dépenses en fonctionnement et en investissement permet de préfigurer le niveau de CAF brute et de CAF nette. Ce travail, réalisé jusqu'en 2026, montre clairement la faiblesse des capacités d'investissement de la commune dans les années à venir. La commune a les moyens d'entretenir et de rénover les équipements publics ; elle n'est en revanche pas en mesure de faire des investissements structurants du moins sur ses propres deniers. Les investissements structurants, tels que l'espace intergénérationnel ou la rénovation de l'école Bellevue, ne sont envisageables qu'avec des aides extérieures (subventions, mécénat, crowdfunding).

Le défi de la nouvelle équipe est d'être créatif et inventif pour activer tous les leviers afin de mener à bien des projets d'envergure pour Mûrs Erigné.

Pour autant le Plan Pluriannuel d'Investissement traduit la volonté de l'équipe municipale :

- D'entretenir les équipements publics existants
- De redonner sa place à la nature en investissant dans les espaces verts, la biodiversité, l'arbre en ville
- De poursuivre le travail de protection et de valorisation des espaces naturels sensibles
- De veiller à la réduction de l'empreinte carbone de la commune à travers notamment un audit des bâtiments communaux et une réflexion sur les améliorations à apporter.

Malgré les difficultés financières, les élus n'ont pas souhaité augmenter les taux de la fiscalité directe locale. De même ils ont souhaité affirmer leur soutien au tissu associatif local en augmentant les subventions aux associations.